

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 18 janvier 2016

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard
Yannick Proulx
Yves Lavoie

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
La directrice des finances, Mme Nadine Dufour
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette

Dans la salle : 5 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

2016-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller Luc Lemire divulgue aux membres du Conseil, son intérêt indirect concernant l'item 10 de l'ordre du jour.

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour, modifié par l'ajout d'un item *Autres sujets 24a) Attribution d'un mandat à Lavallée Binette Brière Ouellette, CPA – audit des états financiers au 31 décembre 2015, au montant de 21 500 \$ taxes en sus*, soit adopté.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 14 décembre 2015 portant sur le budget 2016;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 suivant la séance portant sur le budget 2016;
6. Présentation des rapports des services municipaux;
7. Correspondance;
8. Période de questions relatives à l'ordre du jour;
9. Dépôt du rapport d'activités du service d'urbanisme pour l'année 2015;

10. Demande de dérogation mineure (DM 2015-12-01) pour le 89 A, rang Sainte-Sophie (lots P. 319 et P. 320) matricule : 6241-10-1580 : Projet d'opération cadastrale rendant l'implantation d'un entrepôt existant dérogatoire et régularisation de l'implantation de l'entrepôt;
11. Demande de dérogation mineure (DM 2015-11-03) pour le 1600, chemin d'Oka (lot P. 181) matricule : 6338-45-7070 : Ajout d'un usage à l'intérieur d'un bâtiment agricole existant rendant son implantation dérogatoire et régularisation de l'implantation du bâtiment agricole – Culture de champignons;
12. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 84-102 afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb1 – Surpresseur eau potable rue de l'Annonciation;
13. Adoption du premier projet de règlement 2015-102-37 modifiant le Règlement de zonage 84-102 afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 - Surpresseur eau potable rue de l'Annonciation;
14. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 2002-29 sur la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec – Circulation à sens unique sur une partie de la rue Saint-Martin;
15. Attribution d'un contrat à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée pour la mise à jour des plans pour la conception d'un poste de surpresseur au montant de 8 000 \$ taxes en sus;
16. Résiliation du contrat de tonte de pelouse 2014-2016;
17. Adjudication du contrat de fourniture d'un camion incendie à l'entreprise Maxi-Métal inc. au montant de 490 590 \$ plus les taxes applicables – Appel d'offres 2015-9;
18. Appel d'offres sur invitation 2015-13 – Vérification externe des états financiers 2015 à 2017 – Application de la clause de réserve;
19. Paiement des dépenses incompressibles via Accès-D;
20. Renouvellement du contrat d'assurances municipales pour 2016;
21. Correction au Manuel des conditions de travail des pompiers et pompières 2015-2018;
22. Offre de service de Me Raynald Mercille, avocat;
23. Rémunération des employés pour l'année 2016;
24. Autres sujets :
 - a) Attribution d'un mandat à Lavallée Binette Brière Ouellette, CPA – audit des états financiers au 31 décembre 2015, au montant de 21 500 \$ taxes en sus;
 - b)
 - c)
25. Comptes payés et à payer;
26. Période de questions;
27. Levée de la séance.

2016-01-02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 soit adopté.

ADOPTÉE

2016-01-03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 portant sur le budget 2016

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 portant sur le budget soit adopté.

ADOPTÉE

2016-01-04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 suivant la séance extraordinaire portant sur le budget 2016

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 suivant la séance extraordinaire portant sur le budget, soit adopté.

ADOPTÉE

Présentation des rapports des services municipaux

Le conseiller Luc Lemire commente les rapports des services de la voirie et incendie.

Le conseiller Jean-Claude Guindon commente le rapport du service de l'hygiène du milieu.

Le conseiller Yannick Proulx commente le rapport du service des loisirs et de la culture.

Le conseiller Yves Lavoie commente le rapport du service d'urbanisme.

Correspondance

1. MRC de Deux-Montagnes

Transmission des résolutions :

- 2015-227 : Désignation du préfet suppléant;
- 2015-228 : Formation du comité administratif;
- 2015-235 : Calendrier des assemblées 2016 de la MRC;
- 2015-237 : ORH- Révision des règles de gouvernance pour la présidence.

Période de questions relative à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 12.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 12.

2016-01-05 Dépôt du rapport annuel 2015 du service d'urbanisme

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport annuel 2015 du service d'urbanisme.

ADOPTÉE

À 20 h 12, le conseiller Luc Lemire déclare au Conseil son intérêt indirect relatif au point suivant et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il ne votera pas.

2016-01-06 Demande de dérogation mineure (DM-2015-12-01) pour le 89-A, rang Sainte-Sophie (lots P. 319 et P. 320) matricule : 6241-10-1580 : Lotissement d'un terrain en vertu de l'article 32.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au service de l'urbanisme le 19 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le requérant désire se prévaloir de ses droits de lotir et d'aliéner sa propriété en vertu de l'article 32.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que le requérant désire que sa propriété sise au 89, rang Sainte-Sophie puisse se voir octroyé un numéro de lot unique, soit les lots 319-3 et 320-2;

CONSIDÉRANT que la création des lots 319-3 et 320-2 rendront dérogatoire l'implantation de l'entrepôt érigé sur le lot P. 320;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser une opération cadastrale qui rendra l'implantation d'un entrepôt existant dérogatoire par rapport à la limite de propriété latérale gauche;

CONSIDÉRANT que l'implantation de l'entrepôt qui sera situé à 1,5 mètre de la limite de propriété latérale gauche au lieu du minimum requis de 10 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement portant sur les dérogations mineures numéro 2013-113, article 4.2, il est stipulé qu'une dérogation mineure peut être accordée dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que la nature et les effets de la demande de dérogation mineure respectent les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, articles 145.1 à 145.8;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements de la demande de dérogation mineure sont complets;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 16 décembre 2015;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 89-A, rang Sainte-Sophie (lots P. 319 et P. 320) afin de régulariser l'implantation d'un entrepôt existant qui sera situé à 1,5 mètre de la limite de propriété gauche au lieu du minimum requis de 10 mètres, suite à la création des lots 319-3 et 320-2, le tout, tel que prescrit par le Règlement de zonage 91-4.

QUE cette résolution soit conditionnelle à l'acceptation par la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec de la demande de lotissement en vertu de l'article 32.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

QUE cette résolution soit conditionnelle à la production par le requérant de la demande de dérogation mineure, d'une expertise technique et d'une attestation de conformité de l'installation septique desservant la propriété sise au 89, rang Sainte-Sophie, et que les documents exigés soient réalisés par un technologue professionnel ou un ingénieur. Le requérant doit avoir remis les documents exigés avant le 5 septembre 2016, autrement la dérogation mineure deviendra nulle et sans effet.

ADOPTÉE

À 20 h 13, le conseiller Luc Lemire participe à nouveau à la séance.

2016-01-07 **Demande de dérogation mineure (DM 2015-11-03) pour le 1600, chemin d'Oka (lot P. 181) matricule : 6338-45-7070 : Ajout d'un usage à l'intérieur d'un bâtiment agricole existant rendant son implantation dérogatoire et régularisation de l'implantation du bâtiment agricole – Culture de champignons**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au service de l'urbanisme le 17 novembre 2015 visant à régulariser des travaux déjà exécutés et ayant été effectués de bonne foi concernant l'implantation d'un bâtiment agricole abritant un usage relié à la culture des champignons qui est située à 11 mètres de la limite de propriété latérale gauche (côté Agropur) au lieu du minimum prescrit de 30 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement portant sur les dérogations mineures numéro 2013-113, article 4.2, il est stipulé qu'une dérogation mineure peut être accordée dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que la nature et les effets de la demande de dérogation mineure respectent les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, articles 145.1 à 145.8;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements de la demande de dérogation mineure sont complets;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 18 novembre 2015;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1600, chemin d'Oka (lot P. 181) afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment agricole abritant un usage relié à la culture des champignons qui est située à 11 mètres de la limite de propriété latérale gauche (côté Agropur) au lieu du minimum prescrit de 30 mètres, le tout tel que prescrit au Règlement de zonage 91-4.

ADOPTÉE

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 84-102 (secteur village) afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 - Surpresseur eau potable rue de l'Annonciation

Le conseiller Jean-Claude Guindon donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur Village) afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 - Surpresseur eau potable rue de l'Annonciation.

2016-01-08 Adoption du Premier projet de règlement numéro 2016-102-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 – Surpresseur eau potable rue de l'Annonciation

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Premier projet de règlement numéro 2016-102-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 – Surpresseur eau potable rue de l'Annonciation.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du Premier projet de règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-102-37

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 84-102 AFIN DE CRÉER
LA ZONE PA-11 À MÊME LA ZONE RB-1**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Oka désire apporter des modifications au Règlement de zonage 84-102 afin :

- de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1;
- spécifier les usages et normes de la zone Pa-11.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Claude Guindon lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2016;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 18 janvier 2016;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le _____ 2016;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté le _____ 2016.

ATTENDU QUE ce présent règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Haché, appuyé par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu à l'unanimité

D'adopter le Premier projet de Règlement numéro 2016-102-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

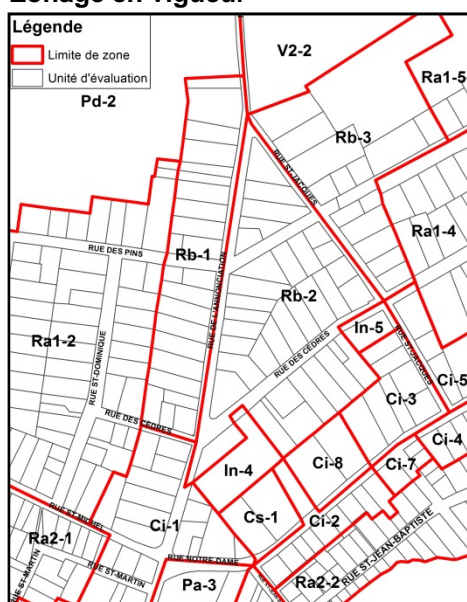
Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 2016-102-37 modifiant le règlement de zonage numéro 84-102 afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 ».

ARTICLE 3

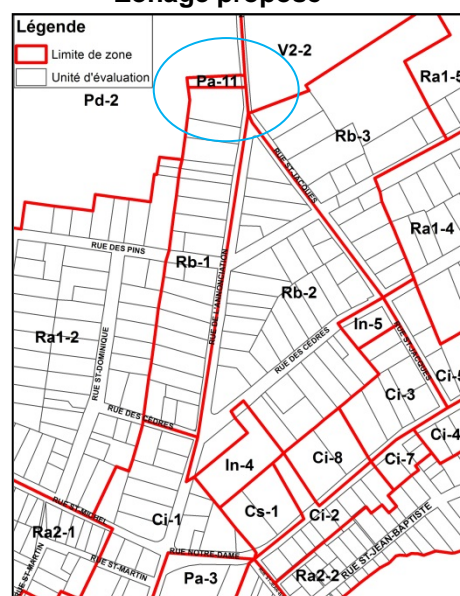
Le plan de zonage 1118-9-1 faisant partie intégrante du règlement de zonage 84-102 est modifié comme suit :

- La zone Pa-11 est créée à même une partie de la zone Rb-1.

Zonage en vigueur



Zonage proposé



ARTICLE 4

L'article 5.11.2.1 est ajouté à la suite de l'article 5.11.2, comme suit :

« 5.11.2.1 Dispositions spécifiques aux usages et normes de la zone Pa-11

À l'intérieur de la zone Pa-11, sont autorisés les usages suivants :

- Parcs et espaces verts;
- Bâtiments et équipements d'utilité publique.

Malgré les dispositions de l'article 5.11.1, à l'intérieur de la zone Pa-11, les normes d'implantation sont les suivantes :

- La superficie d'implantation au sol du bâtiment est d'au plus cent (100) mètres carrés;
- La hauteur en nombre d'étages est d'au moins un (1) et d'au plus deux (2) étage (s);
- La marge de recul avant minimale est d'au moins deux (2) mètres;
- La marge de recul arrière minimale est d'au moins deux (2) mètres;
- Les marges de reculs latérales minimales sont d'au moins deux (2) mètres chacune.

»

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2016.

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Directrice générale

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec – Circulation à sens unique sur une partie de la rue Saint-Martin

Le conseiller Luc Lemire donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec concernant la circulation à sens unique sur une partie de la rue Saint-Martin.

2016-01-09 Attribution d'un contrat à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée pour la mise à jour des plans pour la conception d'un poste de surpresseur au montant de 8 000 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation 2010-2 relatif à l'attribution d'un mandat pour services professionnels pour la préparation de plans et devis pour le chemisage de conduites d'aqueduc et la conception d'un poste de surpresseur;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-03-102 attribuant ledit contrat pour services professionnels à la firme Dessau inc.;

CONSIDÉRANT que la firme Dessau inc. a été vendue à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée en 2014;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour des documents d'appel d'offres et des plans est nécessaire;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de la firme Stantec Experts-Conseils Ltée au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables pour la mise à jour des documents d'appels d'offres.

QUE cette dépense est incluse dans la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2016-01-10 Résiliation du contrat de tonte de pelouse 2014-2016

CONSIDÉRANT l'appel d'offres no 2014-5 portant sur les travaux de tonte de pelouse 2014-2016;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-128 octroyant le contrat de tonte de pelouse 2014-2016 à *Les Entreprises Dominic Vaillancourt inc.*;

CONSIDÉRANT la clause 2.11 du document d'appel d'offres # 2014-5 ainsi que les articles 2125 et 2129 du Code civil du Québec;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil procède à la résiliation du contrat attribué à *Les Entreprises Dominic Vaillancourt inc.* portant sur les travaux de tonte de pelouse 2014-2016.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2016-01-11 **Adjudication du contrat de fourniture d'un camion incendie à l'entreprise Maxi-Métal inc. au montant de 490 590 \$ plus les taxes applicables – Appel d'offres 2015-9**

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 2015-133 décrétant un emprunt de 555 850 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe/citerne et ses équipements, le 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT l'approbation du Règlement numéro 2015-133 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 16 septembre 2015;

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres public no 2015-9 le 29 octobre 2015;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 9 décembre 2015, seule l'entreprise Maxi-Métal inc. a fourni un prix pour la fourniture du camion incendie;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Maxi-Métal inc. au montant de 490 590 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture d'un camion autopompe/citerne avec ses équipements telle que définie au devis d'appel d'offres public 2015-9.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur du service de la sécurité incendie, M. Sylvain Johnson.

ADOPTÉE

2016-01-12 **Appel d'offres sur invitation 2015-13 - Vérification externe des états financiers 2015 à 2017 - Application de la clause de réserve**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation 2015-13 - Vérification externe des états financiers 2015 à 2017;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon il est résolu unanimement

QUE ce Conseil a pris la décision de se prévaloir de la clause de réserve de l'article 2.4 du document de l'appel d'offres l'autorisant à rejeter toutes les soumissions reçues relatives à l'appel d'offres 2015-13 afin de lui permettre de revoir les modalités liées quant à la durée du contrat.

QU'une correspondance soit transmise aux soumissionnaires invités par la directrice générale les informant de la décision prise par le Conseil municipal dans ce dossier.

ADOPTÉE

2016-01-13 Paiement des dépenses incompressibles via Accès-D

CONSIDÉRANT que les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins du fonctionnement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'effectuer le paiement de ces dépenses via le service internet Accès-D de Desjardins;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise la liste des dépenses incompressibles ainsi que la procédure telles que préparées par la directrice des finances et présentées dans le document intitulé *Procédure pour le paiement des dépenses incompressibles par le biais d'Internet*.

QUE ce Conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2016 et que celles-ci soient payées via le service Accès-D de Desjardins.

ADOPTÉE

2016-01-14 Renouvellement du contrat d'assurances municipales pour 2016

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte de renouveler son contrat pour les assurances générales de la Municipalité d'Oka avec Ultima assurances et services financiers, représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2017 pour une prime annuelle totale de 91 958 \$.

ADOPTÉE

2016-01-15 Correction au Manuel des conditions de travail des pompiers et pompières 2015-2018

CONSIDÉRANT l'adoption du Manuel des conditions de travail des pompiers et pompières 2015-2018 par la résolution numéro 2015-12-367 lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une correction doit être apportée à l'article 2 dudit manuel relativement au calcul des pourcentages établis lors des discussions;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte les corrections apportées aux tableaux de l'article 2 du Manuel des conditions de travail des pompiers et pompières 2015-2018.

ADOPTÉE

2016-01-16 Offre de service de Me Raynald Mercille

CONSIDÉRANT l'offre de service relative au soutien et à l'expertise nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines reçue de Me Raynald Mercille le 9 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que l'esprit de l'entente vise une collaboration à plus long terme sans autre garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place;

CONSIDÉRANT que le rapport entre un conseiller juridique ou consultant et un conseil municipal sur les questions reliées aux ressources humaines doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles du « fairplay »;

CONSIDÉRANT qu'une collaboration à long terme entre un consultant ou un conseiller juridique et un conseil municipal ne se prête pas à des engagements contractuels rigides.

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accorde un mandat à Me Raynald Mercille, un consultant en gestion du personnel et relations de travail, conformément à l'offre de service du 9 décembre 2015. Le Conseil municipal pourra mettre fin à l'entente en fournissant un préavis de trois (3) mois.

ADOPTÉE

2016-01-17 Rémunération des employés pour l'année 2016

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde aux employés qui rencontrent les exigences de performance et ne se retrouvant pas dans la catégorie des cadres, une augmentation de salaire de 1,5 % pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2016-01-18 Attribution d'un mandat à Lavallée Binette Brière Ouellette, CPA – audit des états financiers au 31 décembre 2015, au montant de 21 500 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT l'offre de services de Lavallée Binette Brière Ouellette CPA pour un mandat d'audit pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2015;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte l'offre de services de Lavallée Binette Brière Ouellette, CPA, pour un mandat d'audit pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables, le tout selon l'offre de services datée du 15 janvier 2016.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à la directrice des finances, Mme Nadine Dufour.

ADOPTÉE

2016-01-19 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les factures payées au 31 décembre 2015 au montant de 269 206,89 \$, les factures payées au 15 janvier 2016 au montant de 60 282,60 \$, les factures à payer au 18 janvier 2016 au montant de 137 861,49 \$ et les salaires nets du 1^{er} au 31 décembre 2015 (personnel et Conseil) au montant de 121 784,92 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 17.

Au cours de cette période, les questions posées au Conseil concernent le Règlement de modification au règlement de zonage pour la création d'une nouvelle zone destinée à la construction d'un nouveau surpresseur pour le réseau d'aqueduc municipal.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 19.

2016-01-20 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pascal Quevillon
Maire